

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 718

présenté par  
M. Charié-----  
**ARTICLE 20**

Après l'alinéa 19 de cet article, insérer l'alinéa suivant :

« 4° *bis* Dans le premier alinéa de l'article L. 511-33, le mot : « celui-ci » est remplacé par les mots : « l'un de ceux-ci ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.